

Direction générale de la coordination,
de la planification, de la performance et de la qualité

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 16 octobre 2019

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2019-2020.298

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 9 septembre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] Obtenir les échanges/communications incluant les lettres/courriels entre le MSSS et les établissements de santé (en particulier avec le CHU Sainte-Justine et avec l'Hôpital de Montréal pour enfants du CUSM) au sujet du médicament Spinraza (nusinersen) du 1er janvier 2017 à ce jour, le 6 septembre 2019. Obtenir aussi tout les rapports, analyses, évaluations, recherches et ou études complets à ce sujet pour la même période ». (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer. Nous vous informons que certains renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé
Pierre Lafleur

p. j.

N/Réf. : 19-CP-00023-80